



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances



Ville de Thiers

ENTIÈREMENT THIERS

ANRU

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ DE LA VILLE DE THIERS

Cette Convention de Gestion Urbaine de Proximité entre dans le cadre de la Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine du 17 juillet 2007 et ayant fait l'objet d'un avenant le 05 janvier 2012.



**Auvergne
Habitat**

Sa mission, avec passion

Action
Logement



Ophis

Puy-de-Dôme



Il est convenu entre :

- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par son Directeur Général,
Monsieur Pierre SALLENAVE,
- L'Etat, représenté par le Préfet de la région Auvergne et du Puy-de-Dôme,
Délégué Territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances,
Monsieur Eric DELZANT,
- La Ville de Thiers, représentée par son Maire,
Monsieur Thierry DEGLON,
- L'Ophis du Puy-de-Dôme, représentée par son Directeur Général,
Monsieur Fabrice HAINAUT,
- Auvergne Habitat, représenté par son Directeur Général,
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
- Clerdôme, représenté par son Directeur Général,
Monsieur Fabrice HAINAUT,
- Thiers Communauté, représentée par son Président,
Monsieur Thierry DEGLON.

La commune de Thiers, chef lieu d'arrondissement d'environ 57 000 habitants, comptait 12 045 habitants lors du recensement de 2008.

La présente convention s'applique au périmètre ZUS – Article 6 et complète les démarches engagées au titre de la politique de la ville sur le territoire de la commune de Thiers.

⇒ La Gestion Urbaine de Proximité vise à améliorer le fonctionnement des quartiers par une gestion concertée au plus près des besoins et des usages. Elle a pour objectif de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants : collectivités locales, bailleurs, services de l'Etat, associations ... Dans ces démarches, habitants, usagers et associations doivent être des acteurs à part entière.

⇒ La Gestion Urbaine de Proximité est une composante indispensable du projet de rénovation urbaine.

I. Préambule

Depuis 2001, la Ville de Thiers s'est engagée dans un vaste programme de renouvellement urbain qui a permis d'enclencher un processus de changement. L'impact sur la physionomie de la ville est déjà visible et les changements d'usage de certains lieux se sont opérés.

Depuis février 2003, une convention de Gestion Urbaine de Proximité, signée par l'Etat, la Ville de Thiers et les bailleurs sociaux existe sur la commune de Thiers. Le présent projet permet d'adapter celle-ci.

Le 05 janvier 2012, la signature de l'avenant local n° 2 à la Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine marque une nouvelle étape du projet. Les actions sur l'habitat se poursuivent, un travail de redynamisation commerciale et de développement d'une offre de services en centre ville est engagé. Les moyens mis en œuvre par l'ensemble des partenaires visent à offrir aux thiernois un cadre de vie agréable (tranquillité, services de proximité, vie de quartier...) et à attirer de nouvelles populations.

La présente convention redéfinit les engagements des différents partenaires en matière de Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Cette démarche a pour objectif d'améliorer la cohérence et la coordination des actions mises en place par chacun des partenaires et de travailler en collaboration afin d'offrir un meilleur service de proximité et un cadre de vie plus agréable aux habitants.

Les signataires de la présente convention veilleront à poursuivre les quatre grands enjeux de la Gestion Urbaine de Proximité définis par l'ANRU dans le cadre des projets de rénovation urbaine :

- La pérennisation des investissements,
- Le maintien de la qualité du cadre de vie des habitants pendant les chantiers,
- L'anticipation de la gestion et des usages dès la conception du projet et pour chacune des opérations (en particulier d'aménagement et de résidentialisation),
- La prise en compte des habitants et des fonctionnements sociaux (concertation).

Des dysfonctionnements ont été repérés sur certains îlots, notamment en centre ancien. A travers cette convention, les partenaires s'engagent à avoir une réflexion collective et globale du fonctionnement des quartiers afin de trouver des solutions pour pallier à ces dysfonctionnements.

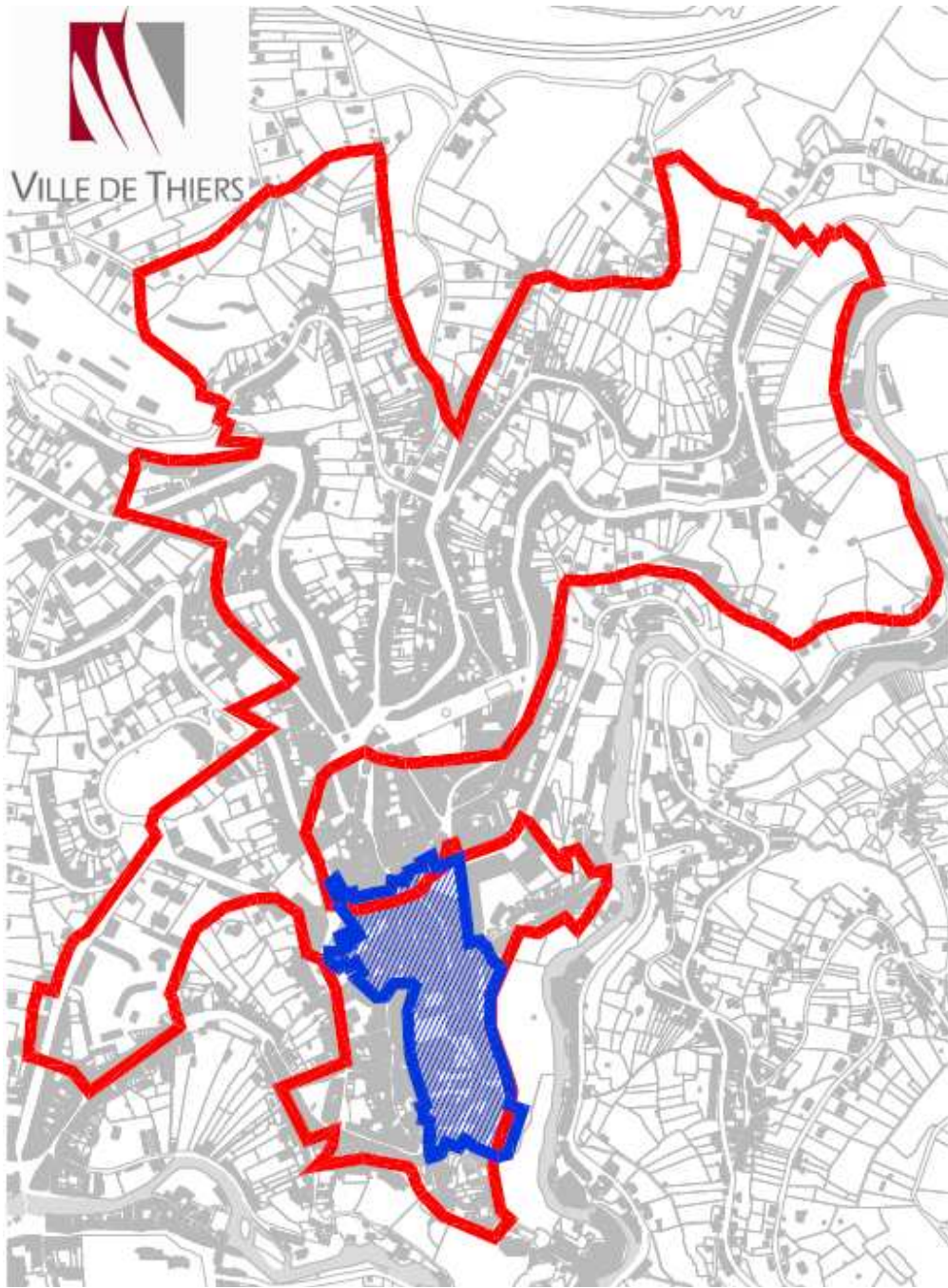
II. Champ et périmètre d'intervention de la Convention



La présente Convention de Gestion Urbaine de Proximité concerne, dans un premier temps, les quartiers situés dans le périmètre de la Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine signée le 17 juillet 2007 et ayant fait l'objet d'un avenant local signé le 05 janvier 2012.

Dans le cadre de cette convention, l'immeuble situé dans le quartier des Jaiffours, en ville haute dans le périmètre ZUS, a fait l'objet d'une démolition / déconstruction en 2007. Cet immeuble, propriété d'Auvergne Habitat, concentrait 132 logements sur 12 niveaux et ne correspondait plus aux besoins urbains et aux modes d'habiter actuels.

Suite à cette démolition, les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la commune, Auvergne Habitat et Ophis, se sont engagés à reconstituer l'offre de logements locatifs sociaux : la construction et la réhabilitation de 132 logements ont ainsi fait l'objet d'une programmation.

Dans le cadre de la Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine, des espaces publics ont été créés, adaptés ou réhabilités afin d'accompagner la mise sur le marché des logements, de favoriser la cohésion sociale et offrir ainsi un cadre de vie plus agréable aux thiernois.



-  Périètre prioritaire pour l'avenant national à la convention ANRU
-  Périètre ANRU : Z.U.S. et article 6

Les quartiers ciblés sont donc prioritairement :

- **La ville haute**, située en périmètre ZUS, et principalement le quartier des Jaiffours. Auvergne Habitat a reconstruit sur ce site 33 logements avec le soutien financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et l'Etat. La rénovation des espaces publics de ce quartier est programmée par la Ville.

- **Le centre ancien**, situé en périmètre dérogatoire au titre de l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003 et accordé par le Ministre délégué au Logement et à la Ville, conformément au courrier adressé par la DIV au Maire de Thiers, en date du 27 avril 2005.

Plusieurs îlots d'habitats ont ainsi bénéficié des engagements financiers des partenaires de la Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine :

- l'îlot Saint-Jean
- l'îlot des Forgerons
- l'îlot Alexandre Dumas
- l'îlot Mercière
- le secteur de Transvaal, la SES du Palais, la rue Mancel Chabot...

➤ **Le quartier Béranger – Moutier**, situé en périmètre ZUS et qui comprend deux groupes de logements sociaux appartenant à Ophis : le groupe Béranger compte 140 logements et le groupe Philippe Dufour 49 logements. Les deux groupes ont fait l'objet de réhabilitation dans le cadre de la Convention Pluriannuelle de Rénovation Urbaine.

A proximité de ces deux groupes d'immeubles, Auvergne Habitat a également construit 26 logements.

⇒ D'autres quartiers de la commune pourront également être engagés dans cette démarche de GUP en fonction de l'évolution des situations repérées.

III. Actions existantes et projets

1. Actions d'accompagnement au « bien vivre »

➤ Entretien des espaces publics, des voiries et des espaces de vie

L'éclairage public représente un élément de prévention situationnelle fort. Aussi, afin d'optimiser ce domaine, la Ville a conclu en octobre 2006, un marché de Partenariat Public Privé d'une durée de 15 ans, avec une entreprise locale, la SCIE. Elle dispose ainsi d'un matériel plus innovant, plus performant et qui permet une réduction des consommations électriques. Par ailleurs, un numéro vert permet aux riverains et administrés de signaler les pannes, ce qui permet une meilleure réactivité pour remédier aux dysfonctionnements. Les voiries reprises dans le domaine public, comme celle du groupe Béranger, sont intégrées à ce contrat.

La Ville entretient les voiries communales. De mi-décembre à fin mars un plan global de déneigement est déployé par les services techniques municipaux. Pour améliorer la qualité de service offerte aux riverains, certaines voies sont reprises dans le patrimoine communal.

La Ville de Thiers assure l'entretien des espaces publics. A ce titre, un passage hebdomadaire, a minima, s'effectue sur le centre ville et le quartier du Moutier avec un nettoyage spécifique et un balayage manuel des rues piétonnes et lieux difficiles d'accès (escaliers...).

En outre, afin d'améliorer la propreté, la Ville a installé des « canisettes » sur différents sites et des points d'approvisionnement en sacs sont à disposition des propriétaires de chiens.

En cas de tags, la Ville intervient selon une procédure précise et le nettoyage est pris en charge par la municipalité, si le propriétaire du support concerné en est d'accord et s'il porte plainte.

La collecte des déchets relève de la compétence de Thiers Communauté. Les foyers disposent de bacs individuels, ou éventuellement de sacs jaunes pour le tri, qu'il est demandé de ne sortir que la veille au soir du jour de la collecte et de rentrer dans la journée de la collecte afin de ne pas obstruer les trottoirs et garder le paysage attractif. Des opérations de sensibilisation et de verbalisation seront mises en œuvre prochainement afin d'aboutir à un meilleur respect de ces règles.

En centre ville, la collecte des ordures ménagères et des déchets non recyclables est effectuée deux fois par semaine, et une fois par semaine pour les bacs contenant les objets recyclables (carton, plastique...).

Quarante points de collecte à verre, dont les implantations ont été déterminées pour une utilisation optimale, sont à disposition des habitants.

Thiers Communauté fournit aux bailleurs sociaux des containers pour leurs groupes de logements.

La déchèterie relève de la compétence de Thiers Communauté. Elle est ouverte du lundi au samedi, et les habitants y amènent leurs encombrants, les déchets verts, électroménagers ou autres déchets... Pour éviter les dépôts sauvages d'encombrants, Thiers Communauté propose un service de ramassage payant sur rendez-vous.

Les bailleurs sociaux continueront à améliorer la qualité du nettoyage, l'entretien et la maintenance des parties communes, halls, entrées et abords de leurs immeubles.

➤ Favoriser la tranquillité des habitants

Dans le souci de prévenir les incivilités et dégradations de biens publics mais également de biens privés (vitrines des commerces...), la Ville de Thiers s'est équipée d'un système de vidéo protection. Ce dispositif s'inscrit comme outil de prévention situationnelle essentiel qui complète le dispositif d'éclairage public déployé depuis 2006.

Les lieux d'implantation de la vidéo protection ont été sélectionnés à la suite d'un diagnostic établi par la gendarmerie et suggérant les sites sensibles. Ainsi 33 caméras ont déjà été installées, principalement dans le centre ancien, et couvrent les secteurs de la Place Belfort, des parkings et de la Place Chastel, les rues Conchette, Terrasse et du Bourg, la Place du Pirou et la Place St Genès.

Un nouveau site situé dans le bas de la ville, le carrefour de l'Europe, est en cours d'installation.

La vidéo protection est un outil au service de la politique de sécurité et de prévention. Cette politique doit se concilier avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. Pour ce faire, une Charte d'Ethique a été adoptée par le Conseil Municipal.

Lors des opérations de requalification, la Ville de Thiers et les bailleurs sociaux tentent de redéfinir les statuts des différents espaces. Dans ce cadre, des aires de jeux pour enfants, des espaces verts, des aménagements paysagers...sont créés aux pieds des immeubles dans le but de devenir, par exemple, des espaces de rencontres et renforcer la cohésion sociale. Les zones de circulation sont également revues pour faciliter les cheminements piétonniers, la circulation des véhicules et les espaces de stationnement.

Les opérations de résidentialisation mises en œuvre par les bailleurs sociaux participent à réduire le sentiment d'insécurité. En effet, l'installation de portillons d'accès, de digicodes, etc. représentent des outils de prévention situationnelle forts qui contribuent à améliorer la qualité des logements et, de manière plus générale, la qualité du cadre de vie des habitants.

➤ Améliorer la qualité des logements

La Ville de Thiers mène une politique forte d'accompagnement des propriétaires privés dans la rénovation de leur habitat. L'Etat et l'ANAH se sont engagés aux côtés de la Ville à travers une opération d'OPAH-RU, porteuse d'enjeux forts que sont la requalification d'îlots d'habitats dégradés, la lutte contre la vacance, particulièrement en centre ancien, la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique, tant pour les propriétaires occupants que pour les locataires.

Dès 2003, la Ville de Thiers a défini comme prioritaire la lutte contre l'habitat indigne et a signé un protocole d'opérations de Résorption d'Habitat Insalubre avec l'Etat sur les quartiers Forgerons et St Jean. Aujourd'hui, la Ville s'inscrit pleinement dans les priorités nationales de lutte contre l'habitat indigne en prenant une part active dans la mise en place et la mise en œuvre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Dans cette logique de travail partenarial, la Ville détecte les situations d'habitats indignes occupés et est force de propositions auprès des occupants comme des propriétaires.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Thiers (CUCS) en place depuis 2007 a fait l'objet d'un avenant qui prolonge le dispositif jusqu'en 2014. Ainsi, le CUCS est en cohérence avec le Programme de Renouvellement Urbain.

Dans le cadre du CUCS, la Ville de Thiers développe un projet d'Auto Réhabilitation Accompagnée, en partenariat avec l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs. Ce projet a pour objectif d'accompagner les habitants dans l'amélioration de leurs conditions de vie, dans une logique d'insertion et de lutte contre l'habitat indigne. Les travailleurs sociaux du territoire repèrent et sélectionnent les dossiers en amont. Un atelier pratique pour l'apprentissage des savoir-faire (mis à disposition par la Ville) vient d'ouvrir dans le centre ancien. A plus long terme, la Ville a pour objectif de mettre en place un Service Volontaire Jeunes qui permettrait à plusieurs jeunes Thiernois de s'investir sur d'autres sites, en France ou à l'étranger, pour plusieurs mois.

2. Actions en matière de gestion urbaine de proximité

➤ Favoriser le lien et l'information avec les habitants

La Ville de Thiers, l'Ophis du Puy-de-Dôme et Auvergne Habitat, les trois maîtres d'ouvrage du Programme de Renouvellement Urbain, s'engagent à poursuivre la concertation avec les habitants et futurs utilisateurs des espaces publics. Cette étape essentielle permet une meilleure appropriation des lieux, une fois les travaux terminés.

La Plateforme de Cohésion Sociale et de Relogement, poursuivra sa mission au-delà du relogement en accompagnant les habitants dans l'appropriation de leur nouveau cadre de vie.

Les bailleurs sociaux développent les relations avec leurs locataires. L'Ophis du Puy-de-Dôme est présente sur le territoire de Thiers avec une agence en centre ville. Auvergne Habitat a décidé d'ouvrir une permanence en centre ancien, à proximité de l'îlot St Jean.

Une campagne d'information sur le tri des ordures ménagères est mise en place par Thiers Communauté et le Centre d'Initiation et de Sensibilisation à l'Environnement de Thiers. Plusieurs documents d'informations à l'usage des habitants existent comme les journaux des locataires, le bulletin d'informations municipales, etc.

Les partenaires de la présente convention organiseront de manière régulière des rencontres avec les habitants des quartiers rénovés ou remis sur le marché dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain. Ces rencontres permettront de connaître les difficultés rencontrées par les habitants et de trouver, avec eux, des solutions propres à remédier aux problèmes rencontrés. Si le besoin est détecté, un répertoire des instances à contacter avec leurs domaines d'intervention respectifs sera réalisé et transmis aux habitants.

➤ Un médiateur pour la Ville de Thiers

Sensible au « bien vivre ensemble » et afin de résoudre les nuisances provoquées par les incivilités commises sur la voie et les espaces publics, la Ville a créé un poste de médiateur. L'objectif est de prévenir les débordements et les incivilités pour éviter les conflits avec le voisinage. Le médiateur intervient majoritairement auprès des jeunes en centre ancien.

Le médiateur peut être amené à repérer des personnes en difficultés et s'efforce d'orienter ces dernières vers les structures adaptées.

Les bailleurs sociaux interviennent également sur les nuisances relationnelles, les différends de voisinage... Un travail partenarial pourra être développé avec la Ville de Thiers, et notamment avec le médiateur, s'il est jugé nécessaire.

➤ **Une politique forte en faveur de la mixité sociale**

Pour répondre aux attentes et aux besoins des thiernois, la Ville de Thiers s'engage dans une dynamique forte autour des jeunes avec de nombreuses animations. La Ville s'efforce de mobiliser les jeunes pour l'organisation de ces manifestations et souhaite favoriser l'esprit d'initiative. Plusieurs chantiers de jeunes sont mis en place.

Le Point Jeunesse situé dans le centre ancien ne constitue pas seulement un lieu d'accueil pour les jeunes, c'est un lieu d'information majeur pour les thiernois.

La collectivité a pour objectif de construire à court terme (pour 2013) une Maison de la Jeunesse, dans le quartier du Moutier, lieu central par rapport aux différents groupes d'habitat social. Cet équipement permettra de réintégrer le périmètre ANRU dans le périmètre de la commune et ainsi drainer l'ensemble des thiernois sur un même équipement. La Maison de la Jeunesse s'inscrit dans l'objectif de mixité sociale de la municipalité. Les jeunes sont associés à la conception du projet pour une meilleure appropriation de cet équipement une fois les travaux achevés.

3. Actions visant à développer des démarches participatives et à créer du lien social

➤ Dispositif d'Accès à l'Emploi

Le 09 janvier 2008, dans le cadre de la charte nationale d'insertion de l'ANRU, la Ville de Thiers, les bailleurs sociaux, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et l'Etat ont signé un dispositif d'accès au travail.

En s'engageant à réaliser 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'ANRU en insertion, les maîtres d'ouvrage du PRU favorisent la rencontre de deux logiques, économique et sociale.

Les bénéficiaires des minima sociaux, les chômeurs de longue durée, les chômeurs de plus de 50 ans, les jeunes de moins de 26 ans et de façon plus générale les personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle sont éligibles à ce dispositif. Ce dernier, au regard du contexte local, peut être élargi aux habitants de l'arrondissement et ainsi permettre d'impulser une nouvelle dynamique économique sur le bassin d'emploi.

Au delà de ce dispositif, les maîtres d'ouvrage s'engagent à poursuivre cet objectif d'insertion professionnelle dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements ayant fait l'objet d'aides de l'ANRU. A titre d'exemple, Auvergne Habitat effectue l'entretien des communs de ses logements par du public en insertion.

L'accès à l'emploi demeure un enjeu majeur pour la pérennisation des actions de chaque partenaire. Une « cellule locale d'accès au travail » a été mise en place. Cette instance opérationnelle a vocation à organiser le nécessaire travail d'information et de sensibilisation des entreprises, à étudier les profils des postes requis et à assurer le repérage et l'accompagnement du public pressenti. Elle réunit Pôle Emploi, la Ville de Thiers, la sous-préfecture, l'Unité Territoriale de la DIRECCTE, le Conseil Général, la Mission locale, l'association d'insertion Passage Plus et l'association intermédiaire Passerelle, le GEIQ BTP, la DDT, les bailleurs sociaux et les deux fédérations du bâtiment.

➤ Favoriser l'appropriation des espaces par les habitants

Pour pérenniser les investissements, favoriser l'appropriation des espaces par les habitants et pour davantage de cohésion sociale, la Ville favorisera l'émergence de projets collectifs et partagés, porteurs de dialogue et de coopération entre les habitants.

Les premiers secteurs concernés par cette approche sont les jardins de l'îlot Saint Jean et les espaces publics de l'îlot Mercière.

La Ville de Thiers favorise au maximum l'intégration des habitants des quartiers réhabilités dans la programmation des animations notamment lors de la Pamparina, festival de musique de rue, lors de la Fête des Voisins... Des manifestations sont également organisées au cœur des quartiers (Cinéma en plein air, animations sportives et culturelles...).

➤ Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous

Forte de près de 300 associations, Thiers bénéficie d'un tissu associatif dense et diversifié. Dans un souci permanent de développer un cadre de vie agréable pour les habitants, la municipalité s'investit aux côtés des associations.

La Ville accompagne les thiernois dans la création d'associations notamment d'associations de quartiers, de comités d'usagers... afin de favoriser les initiatives et la participation des habitants à la vie de la cité.

Afin de faciliter l'accès à la culture et aux activités sportives pour le plus grand nombre, des facilités d'accès aux différentes structures sont mises en place.

La Ville vient de procéder à une refonte des tarifs du Conservatoire Georges Guillot, établissement à rayonnement départemental d'enseignement public de musique, de danse et d'art dramatique. La grille tarifaire a été simplifiée et prend davantage en compte la situation économique des foyers thiernois (8 tranches tarifaires fonction des revenus d'imposition au lieu de 5 précédemment).

La Médiathèque municipale est libre et gratuite pour toutes les personnes désirant consulter livres et périodiques. Pour l'emprunt de documents, l'inscription est gratuite pour les habitants de la commune et ces derniers disposent d'un tarif préférentiel pour l'emprunt à la discothèque. La bibliothèque reçoit des groupes et notamment les classes des écoles thiernoises, des adultes souffrant de handicap...et leur propose différents types d'animations autour des livres.

Le Musée de la Coutellerie met également en place des animations qui permettent de faire participer les habitants, notamment ceux du centre ancien, à la vie de la commune.

Thiers compte de nombreux sportifs et associations sportives. La municipalité investit sur des équipements collectifs et met à disposition des clubs, des scolaires et des particuliers des infrastructures de qualité. Le Parc des Sports Chastel a été inauguré en 2006, une extension de la Maison des Sports vient d'être réalisée et d'autres infrastructures sont réparties sur le territoire de la commune (piscine, gymnases, courts de tennis, etc.).

Afin de permettre un accès au sport pour tous, la municipalité tient à développer les structures sportives de proximité en accès libre. Certains quartiers rénovés dans le cadre de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine bénéficient de ce type de structure : terrain multisports de Béranger, stade des Graviers, terrain multisports du quartier de la gare...

4. Autres actions améliorant le fonctionnement des quartiers et qui contribuent à offrir un cadre de vie meilleur aux habitants

➤ Création du Conseil des Droits et Devoirs des Familles

Le 29 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Conseil pour les Droits et devoirs des Familles qui constitue un cadre de dialogue pour entendre les parents et leur rappeler leurs devoirs et obligations quant à l'éducation de leurs enfants en examinant avec eux les mesures à prendre pour les aider dans leur fonction parentale.

Ce Conseil sous la présidence du maire, peut réunir les représentants de l'Etat désignés par le Préfet, des représentants des collectivités territoriales ainsi que des personnes oeuvrant dans le domaine de l'action sociale, sanitaire, éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

➤ Pérennisation du Dispositif de Réussite Educative

La Réussite Educative constitue une préoccupation majeure pour la Ville. Cet outil de prévention s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, culturel ou familial favorable à un développement harmonieux.

Mis en place dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ce dispositif est issu d'un partenariat entre l'Etat, les collectivités dont la Ville de Thiers et le Conseil Général du Puy-de-Dôme, la CAF et l'Education Nationale.

Installés au cœur du centre ancien, les professionnels proposent de rencontrer les familles afin de définir un parcours individuel pour l'enfant. Celui-ci repose sur un engagement de l'enfant lui-même, de sa famille et de son référent de parcours de réussite éducative.

A partir d'un diagnostic de la situation, des actions sont mises en œuvre dans le domaine de l'éducatif, du social ou de la santé, en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire.

➤ **Elaboration d'une « Charte Cadre de Vie »**

En avril 2006, la Ville de Thiers a adopté un Règlement Local de Publicité (RLP) afin d'améliorer le cadre de vie et les paysages de la commune. Ce règlement a pour objectif de réduire les nuisances visuelles en limitant l'implantation des dispositifs publicitaires mais aussi de favoriser l'harmonie et la cohérence des enseignes et autres supports publicitaires. Une commission de suivi du RLP se réunit annuellement et envisage certaines adaptations du règlement en cas de nécessité.

La Ville de Thiers procède à une réflexion sur la bonne tenue des terrains privés et envisage d'éditer en 2013 une « Charte Cadre de Vie » pour sensibiliser les propriétaires et les locataires sur les règles qui s'imposent, mais également sur leurs droits et leurs devoirs.

Cette démarche a pour objectif de poursuivre la lutte contre les nuisances qui peuvent être de nature visuelle, sonore ou olfactive. Elle doit permettre aux habitants de prendre conscience de leur environnement et de la nécessité de le préserver pour le bien de tous. Un travail pédagogique et d'animation sera mené auprès des publics scolaires entre autres.

➤ **Démarche qualité de services**

La Ville de Thiers souhaite améliorer la qualité de ses services, notamment en terme d'accueil du public. Cette démarche vise à optimiser l'adéquation entre l'offre de services proposés et les besoins des thiernois. Il s'agit d'améliorer la qualité de services rendus à la population par, entre autres, une présence plus régulière et mieux répartie des moyens municipaux sur l'ensemble de la semaine en fonction des types de besoins.

Le temps de travail des agents municipaux est actuellement réorganisé et la collectivité va entreprendre une étude pour aboutir à une certification du type « Charte Marianne ».

➤ **Stratégie Habitat partagée**

La Ville de Thiers dans sa stratégie de dynamiser le marché de l'habitat sur l'ensemble du territoire et de reconquérir le centre ancien a réorienté les actions du service logement afin de conforter le travail sur la mixité sociale à travers l'apport de populations nouvelles.

Cette stratégie en cours de développement à l'échelle de la commune avec la mise en place d'un outil de suivi sur le peuplement et le logement en complément de l'observatoire de l'habitat mis en place par le Département, va permettre :

- ✓ de connaître et d'évaluer au cours du temps la situation initiale de l'habitat thiernois et son évolution,
- ✓ de connaître les caractéristiques sociodémographiques et économiques,
- ✓ d'évaluer les effets de l'OPAH-RU, RIHD, RHI et des autres actions menées,
- ✓ d'assurer une démarche prospective et décisionnaire.

Cet outil, pour son bon fonctionnement, nécessite une animation continue ainsi qu'une actualisation rigoureuse des données afin de viser les objectifs suivants :

- ✓ Un parcours résidentiel positif pour les ménages prenant en compte leurs besoins et leurs capacités financières,
- ✓ Une meilleure diversité urbaine et sociale en recherchant toutes les solutions de mixité et en veillant aux équilibres de peuplement,
- ✓ La réinscription des ménages thiernois en difficulté dans une dynamique d'insertion.

En cohérence avec le programme de rénovation urbaine, cette stratégie habitat bénéficie d'une collaboration étroite de tous les partenaires présents sur le territoire.

IV. Dispositifs et outils de la gestion urbaine de proximité

Le pilotage stratégique du projet de Gestion Urbaine de Proximité est assuré par le **Comité de Pilotage du Projet de Renouvellement Urbain**, co-présidé par le Maire de Thiers et le Préfet, ou son représentant.

Son rôle est de conduire politiquement le projet, de définir les orientations stratégiques, de réunir les moyens humains et financiers, de mobiliser et rassembler les acteurs autour du projet. De plus, il valide les travaux des comités techniques et les travaux d'évaluation.

Le comité de pilotage stratégique se réunira au minimum une fois par an.

Un **Comité Technique GUP** sera créé et animé par le Service Renouvellement Urbain de la Ville de Thiers.

Il sera composé de :

- L'Etat,
- La Délégation Territoriale de l'ANRU,
- La Ville de Thiers,
- Thiers Communauté,
- L'Ophis du Puy-de-Dôme,
- Auvergne Habitat.

Les organismes, institutions, services, associations... qui participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants pourront être conviés lorsque le Comité Technique GUP le jugera nécessaire.

Cette instance technique veillera au respect de la présente Convention, analysera les problèmes rencontrés et mènera une réflexion partagée sur les solutions envisageables, notamment lorsque aucune structure existante n'a été en mesure de pallier un dysfonctionnement.

Le Comité Technique GUP sera force de propositions auprès du Comité de Pilotage du Projet de Renouvellement Urbain pour initier des actions visant à améliorer le cadre de vie des thiernois.

Dans le respect de la présente convention, le Comité Technique GUP se réunit trois fois par an ou à la demande de l'un de ces membres.

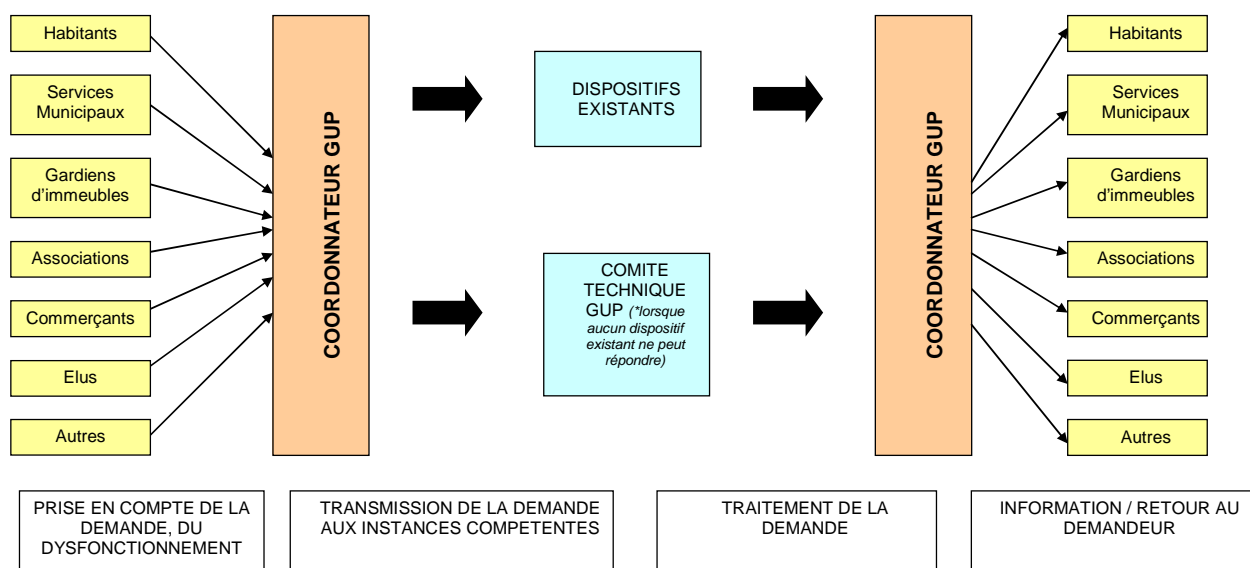
Un **chargé de mission « Coordonnateur Gestion Urbaine de Proximité »** est nommé au sein du service renouvellement urbain de la Ville de Thiers pour organiser au mieux la coordination et la complémentarité dans les démarches de GUP de chaque partenaire.

- Il s'appuiera sur l'ensemble des personnes agissant sur le terrain (gardiens d'immeubles, agents municipaux, travailleurs sociaux, etc.), sur les habitants, riverains, commerçants... pour connaître les dysfonctionnements rencontrés dans les quartiers.

- Il saisira alors l'instance existante compétente (CLSPD, LHI, DRE, bailleurs sociaux, médiateur, etc.) pour trouver des solutions pour pallier les problèmes rencontrés. L'instance saisie informera le Coordonnateur GUP de la solution envisagée et des modalités de mise en œuvre de celle-ci.

Dans le cas où aucune instance n'aurait compétence pour répondre au dysfonctionnement rencontré, le Comité Technique GUP sera sollicité.

- Il sera chargé du suivi de la résolution des cas évoqués et s'attachera à informer le demandeur ou l'instance ayant soulevé le dysfonctionnement des solutions envisagées.



PROCESSUS DE RESOLUTION DES DYSFONCTIONNEMENTS

V. Evaluation du dispositif GUP

Le Coordonnateur GUP mettra en place un **outil de suivi**, sous forme de tableau de bord, qu'il présentera lors des Comités Techniques GUP.

Cet outil de suivi servira de base pour l'établissement d'un bilan de la GUP présenté annuellement au Comité de Pilotage du Projet de Renouvellement Urbain.

Des **visites de terrains** seront organisées régulièrement sur chaque quartier concerné afin d'objectiver la qualité de l'habitat, du cadre de vie et l'usage des espaces. Les partenaires s'engagent à associer les habitants à l'établissement de ce diagnostic.

La présente convention constitue une feuille de route opérationnelle sur laquelle les partenaires prennent appui pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs actions. Le plan d'action sera actualisé en fonction de l'évolution des problématiques rencontrées.

La présente convention est signée le 10 décembre 2012 à l'Hôtel de Ville de Thiers

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine,

Pierre SALLENAVE

Le Maire de la Ville de Thiers,
Président de Thiers Communauté,

Le Préfet de la Région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme,
Délégué territorial de l'Agence Nationale pour
la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances

Thierry DEGLON

Eric DELZANT

Le Directeur Général de l'Ophis du Puy-de-
Dôme,
Directeur Général de Clerdôme,

Le Directeur Général d'Auvergne Habitat,

Fabrice HAINAUT

Jean-Pierre ROUSSEL